

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

**Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.**

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

No. 93.

---

---

5e Session, 1er Parlement, 35 Victoria, 1872.

---

---

BILL.

Acte pour incorporer la société des missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

---

BILL PRIVE.

---

M. GIBBS.

---

OTTAWA :

Imprimé par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau,

1872.

Acte pour incorporer la société des missions de l'Eglise  
Méthodiste Wesleyenne en Canada.

**C**ONSIDERANT que les personnes ci-dessous énumérées et autres qui leur sont associées, constituant actuellement la société des missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, ont depuis très longtemps cherché à atteindre le but que se propose la société, tel que ci-dessous énoncé, par le moyen d'une association non-incorporée appelée la société auxiliaire des missions Méthodistes Wesleyens en Canada; et considérant que les dites personnes éprouvent fréquemment de grands inconvénients du fait qu'elles ne possèdent pas de pouvoirs de corporation; et considérant que les dites personnes, par l'intermédiaire de leur président et secrétaire, ont demandé un acte d'incorporation pour la dite société sous les nom et raison de "société des missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada; et considérant qu'il est expédient d'accéder à leur demande; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:—

1. Le Révérend William Morley Panshon, M.A., Egerton Ryerson, D.D., Anson Green, D.D., Ephraim Evans, D.D., Lachlan Taylor, D.D., S. S. Nelles, D.D., et Richard Jones, les révérends Alexander Sutherland, George R. Sanderson, Samuel Rose, Edward Hartley Dewart, Samuel D. Rice, D.D., James Brock, George McRitchie, Wellington Jeffers, D.D., E. B. Ryckman, M.A., J. W. McCallum, E. B. Harper, M.A., Charles Lovell, M.A., K. Creighton, F. Berry, G. Goodson, William Scott, I. B. Howard, G. H. Davis, H. F. Bland, J. A. Williams, David C. McDowell, James C. Slater, William Stephenson, George Douglas, L.L.D., James Elliott, William Hansford, George Young, George McDougall, William Pollard, James Gray, John Borland, John Gemley, John Douse, John Carroll, Thomas Cosford, William S. Griffin, George Cochran, et l'honorable J. C. Aikins, John MacDonald, W. Lauder, M. P.P., Richard Brown, Alfred Dredge, Samuel Rogers, William Thomas Mason, et Samuel Alcovy, de la cité de Toronto, écuiers, Edward Jackson et Joseph Lister, de la cité d'Hamilton, écuiers, l'honorable James Ferrier, William Clendinning et John Torrance, de la cité de Montréal, écuiers, William Sawyer et James McPherson de Stanstead; écuiers, J. P. Bull, de Downsview, Zenas B. Lewis, de Clifton, James Scarff, de la ville de Woodstock, Alexander Johnson, de la cité de London, Thomas Coke Renwick, de Romney, Joshua Adams, de Sarnia, Robert Hay, de Hollen, A. S. Fisher, de Clinton, J. W. Armstrong, de Flesherton, David Morrow, de la ville de

Barrie, J. J. Pierson, de Newmarket, W. H. Gibbs, d'Oshawa, Dr. Beatty, de la ville de Cobourg, Dr. Norris, d'Omemeé, M. P. Roblin, de la ville de Belleville, Dr. Lovell, de la cité de Kingston, W. A. Schofield, de la ville de Brockville, Thomas Elliott, d'Anprior, écuier, John Deacon, juge de la cour de comté du comté de Renfrew, écuier, W. H. Walker, de la cité d'Ottawa, James Patton, jr., de la cité de Montréal, W. H. Lambly, d'Inverness Corners, Erastus Lawrence, de Lawrenceville, écuier, avec telles personnes qui pourront s'associer à eux sous l'autorité du présent acte et qui sont maintenant, en vertu de la constitution révisée de la société des missions de l'église méthodiste wesleyenne en Canada, telle que contenue dans le livre de discipline de la dite église méthodiste wesleyenne en Canada, imprimé et publié par Samuel Rose, au dépôt des livres Wesleyens, Toronto, en l'année 1870, membres de la société auxiliaire des missions Méthodistes Wesleyennes en Canada, sont par le présent constitués et déclarés constitués en corporation et corps politique sous le nom de *Société des missions de l'église méthodiste wesleyenne en Canada*, et sous ce nom ils auront succession perpétuelle et un sceau commun, avec pouvoir de le rompre et modifier, et sous ce nom ils pourront poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre dans tous les tribunaux.

2. La dite société a pour objet : la religion et la charité, et est établie dans le but de répandre les bienfaits du christianisme et des connaissances utiles, et d'encourager et soutenir les missions chrétiennes et les écoles des missions par toute la Puissance du Canada et dans d'autres pays.

3. La dite société pourra, sous le nom ci-dessus, recevoir, à titre de donation, et acquérir, posséder et transporter les biens-fonds qui seront nécessaires aux objets de la dite société, mais la valeur annuelle de ces biens-fonds ne devra jamais excéder la somme de dix mille piastres.

4. L'administration et la gestion des affaires et des biens de la dite société, seront confiées à un comité général nommé et élu conformément à la constitution de la dite société des missions de l'église méthodiste wesleyenne en Canada, imprimée et publiée comme il est dit ci-haut.

5. Les personnes énumérées dans la première section du présent acte seront les membres du premier comité général de la dite société par le présent incorporée et resteront en charge jusqu'à ce qu'il y ait d'autres aient été nommées et élues en leur place.

6. La dite société aura le pouvoir de recevoir, posséder et accepter des biens mobiliers ou immobiliers en vertu de tout legs contenu dans le testament de toute personne quelconque, mais la valeur annuelle nette de tels biens immobiliers ne devra pas excéder la somme de cinq mille piastres ; pourvu toujours que nul tels legs de biens immobiliers ne sera valide dans un testament qui n'aura pas été fait et exécuté au moins deux mois avant le décès du testateur.

7. La dite société aura le pouvoir de faire des modifications, changements et additions aux dispositions de la constitution révisée de la société des missions de l'église méthodistes wesleyenne en Canada, imprimée et publiée comme  
5 il est dit ci-haut, laquelle sera réputée aussi obligatoire pour la société par le présent incorporée, que si elle eût été insérée dans le présent acte, pourvu que ces modifications, changements et additions ne soient pas incompatibles avec les restrictions imposées par le présent acte et avec les lois de  
10 la Puissance du Canada.